



## Académie de Poitiers- Académie de Limoges – Académie de Bordeaux

### Information aux enseignant.es des Lycées et LP

Cher.e collègue,

nous venons de découvrir les aides de la Région concernant le sport scolaire 2016/2017 :

- Aide à la prise de licence : <http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/aide-regionale-aux-associations-sportives-en-milieu-scolaire/>
- Aide au « sport pour tous » : <http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/une-pratique-physique-et-sportive-pour-tous-et-aide-au-sport-scolaire/>
- Aide aux déplacements pour les CF UNSS : <http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/aide-aux-deplacements-aux-championnats-de-france-dans-le-cadre-de-lunss/>

Parce que l'information n'est pas claire (**logo de la Région « Nouvelle Aquitaine »** mais « **note technique** » **rappelant le territoire éligible « Poitou Charente »**), nous avons pris contact avec la Région et en effet, les dispositifs sont encore basés sur les anciennes régions (cf. *communiqué de presse au verso*).

La première aide à la prise de licence a été obtenue dans l'académie de Poitiers. Elle a permis un développement fort des AS de Lycées et LP (vous savez que les finances font partie des difficultés rencontrées par les AS).

Le SNEP FSU a été actif dès la mise en place de la nouvelle Région et a demandé à rencontrer les élus de l'Education (le 01/10/2016) pour « harmoniser par le haut » les politiques publiques dans l'intérêt des lycéen.nes. Nous questionnions déjà dans ce courrier : « *Des dispositifs incitatifs (tel que le « ticket sport » sur l'académie de Poitiers) pour aider à la prise de licence (et/ou à aider à baisser le prix des licences et améliorer le service public) seront-ils mis en place dès la rentrée prochaine ?* ». Vous retrouverez le compte rendu de l'audience ici : <http://www.snepfsu-bordeaux.net/wp/?p=640>

Nous continuons à demander des subventions permettant le développement du sport scolaire sur tout le territoire et la généralisation de ce dispositif incitatif pour tous les lycées de la Région Nouvelle-Aquitaine. Nous travaillerons dans les instances de l'UNSS (CD UNSS et CRUNSS en ce sens).

Nous invitons tous les collègues à suivre particulièrement ce dossier car cela pourrait être un pas en avant non négligeable compte tenu des difficultés financières des AS.

Par ailleurs, concernant les Lycées et LP, le SNEP FSU continue de revendiquer :

- la possibilité de revenir à la licence individuelle
- un changement du mode de calcul du contrat pour tous les LP ou la division par deux du contrat pour tous les LP (à l'instar de ce qui se fait dans l'éducation prioritaire) cf. Vœu déposé au CA de l'UNSS par le SNEP FSU le 6/12/2016\*

*Pour le SNEP-FSU (Limoges – Poitiers – Bordeaux)*

Lucile Grès, secrétaire académique Limoges

Christophe Mauvillain, secrétaire académique Poitiers

Alain De Carlo, secrétaire académique Bordeaux

\* Vœu (deux propositions sont proposées):

1<sup>ère</sup> proposition: «Le paramètre de calcul pour le contrat licence de tous les LP, en dehors des LP de l'éducation prioritaire où la mesure de division par 2 du coût du contrat reste la même, est ramené de 18 à 16

. Le CA demande que cette décision soit assortie d'un engagement ministériel pour une subvention complémentaire visant à absorber la baisse des recettes que subirait l'UNSS»

2<sup>ème</sup> proposition: «Le coût du contrat licences pour tous les LP, à l'instar de celui des LP de l'éducation prioritaire depuis 2015, est divisé par deux. Le CA demande que cette décision soit assortie d'un engagement ministériel pour une subvention complémentaire visant à absorber la baisse des recettes que subirait l'UNSS».

*Ce vœu n'a pas été soumis au vote mais nous avons obtenu le coût de ces mesures (baisse d'entrée au niveau des recettes):*

*1<sup>ère</sup> proposition = 82000€// 2<sup>ème</sup> proposition = 322000€*

*Nous avons insisté sur la nécessité pour les AS de LP d'avoir un souffle financier pour organiser des déplacements et générer ainsi de l'activité.*

*Le représentant de la Ministre s'est engagé à ce que ces propositions, ou d'autres sous une autre forme, soient étudiées dans la proposition de budget 2017.*

Nous profitons de cet envoi pour vous joindre le 4 pages concernant les indemnités et pondérations instituées en 2015, pour que chacun veuille à ce que les droits soient respectés. Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2017, il est indispensable de vérifier que primes et indemnités sont données dans chaque établissement. S'il y avait des indemnités non versées les années antérieures, nous contacter urgemment (vous disposez de 3 ans pour les réclamer). Vous retrouverez ce 4 pages sur notre nouveau site rubrique « carrière » / « infos communes »/ « indemnités »

Le SNEP FSU demande :

- la baisse des effectifs par classe en Lycée Généraux et Technologique
- La fin des regroupements anti pédagogique en LP
- La prise en compte de l'éducation prioritaire en Lycées (LGT et LP)

Pour toute information sur les postes ou indemnités, contactez votre secrétaire départemental :

24 : [s2-24@snepfsu.net](mailto:s2-24@snepfsu.net)

33 : [s2-33@snepfsu.net](mailto:s2-33@snepfsu.net)

40 : [s2-40@snepfsu.net](mailto:s2-40@snepfsu.net)

47 : [s2-47@snepfsu.net](mailto:s2-47@snepfsu.net)

64 : [s2-64@snepfsu.net](mailto:s2-64@snepfsu.net)

Secrétariat académique : [s3-bordeaux@snepfsu.net](mailto:s3-bordeaux@snepfsu.net)

Site internet : <http://www.snepfsu-bordeaux.net>

Syndicalement,

Pour le bureau académique du SNEP FSU Bordeaux

Alain De Carlo, secrétaire

